

Séance extraordinaire du 29 juillet 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 8h30, le 29 juillet 2019, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Madame	Christiane Beaudry, conseillère district 6
Messieurs	Michel Charron, conseiller au district 5 Pierre Deschênes, conseiller au district 4 Éric Deslongchamps, conseiller au district 1 Michel Dubé, conseiller au district 3

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent.

Assistent également deux personnes du public.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 8h30, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur Daniel Monette ouvre la séance après constatation du quorum.

2. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général déclare que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

216-07-2019

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Déclaration du directeur général
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination et embauche d'un directeur à l'urbanisme et à l'environnement
- 4.1 Période de questions
5. Clôture de la séance

Séance extraordinaire du 29 juillet 2019

4. NOMINATION ET EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR À L'URBANISME ET À L'ENVIRONNEMENT

217-07-2019

Attendu la recommandation favorable émanant du comité des ressources humaines, à l'effet de combler le poste de directeur à l'urbanisme et à l'environnement, formulée à ce conseil,

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

Que ce conseil procède à la nomination et à l'embauche de Monsieur Éric Gélinas au poste de directeur à l'urbanisme et à l'environnement de la municipalité;

Que les conditions de travail, rémunérations et avantages soient ceux précisés au contrat de travail à intervenir et devant être signé par le maire monsieur Daniel Monette.

4.1 Période de questions

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

218-07-2019

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

De lever la séance à 8 h 42.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général